

MAIRIE d'YSSANDON
19310 YSSANDON

Téléphone : 05-55-25-11-73
Email : yssandon@mairie19.fr

DECISION DU MAIRE

Le Maire de la commune d'Yssandon,

Considérant la nécessité de procéder à des travaux de réhabilitation de la salle polyvalente,
Une consultation a été lancée pour lancer une étude de maîtrise d'œuvre,
Six cabinets d'architectures ont été consultés, le 29 août 2024, la date limite de remise des offres a été fixée au 18-09-2024 à 12 H,
Le 24-09-2024, M. le Maire assisté de M. Bruno PILLET, adjoint au Maire et Mme Camille GUICHARD (Corrèze Ingénierie) ont procédé à l'ouverture des plis :

Après analyse des offres, le classement est le suivant :

N°	Entreprise	Montant HT (€)	Montant TTC (€)
1	GUERIC COUDENE Architectes	23 400,00 Soit 9 % de l'enveloppe prévisionnelle	28 080,00
2	LOUBET-MAURY Architectes Associés	27 300,00 Soit 10,50 % de l'enveloppe prévisionnelle	32 760,00
3	SARL ARCHISEN	27 300,00 Soit 10,50 % de l'enveloppe prévisionnelle	32 760,00
4	Atelier MDKV	37 050,00 Soit 14,25 % de l'enveloppe prévisionnelle	44 460,00
5	MAAD - Architectes	Pas d'offre remise	
6	SCP D'ARCHITECTURE Langeau-Vignal-Souffron	Pas d'offre remise	

Le Conseil Municipal a émis un avis favorable pour le cabinet GUERIC COUDENE Architectes, le 01/10/2024.

DECIDE**Article 1 :**

La proposition du cabinet GUERRIC COUDENE ARCHITECTE (23 400,00 € HT / 28 080,00 € TTC) est retenue.

Article 2 : Le financement sera prévu au BP 2024 en section d'investissement :

Article 3 :

La présente décision sera transmise :

- au représentant de l'Etat
- à l'entreprise intéressée.

Fait à Yssandon, le 02/10/2024

Le Maire,
Didier DUBUIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211928908-20241002-DC2024-10-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2024
Publication : 03/10/2024

